



La gazette de Tilly

le journal de l'association « Mémoire de La Motte Tilly »

n°2-2006

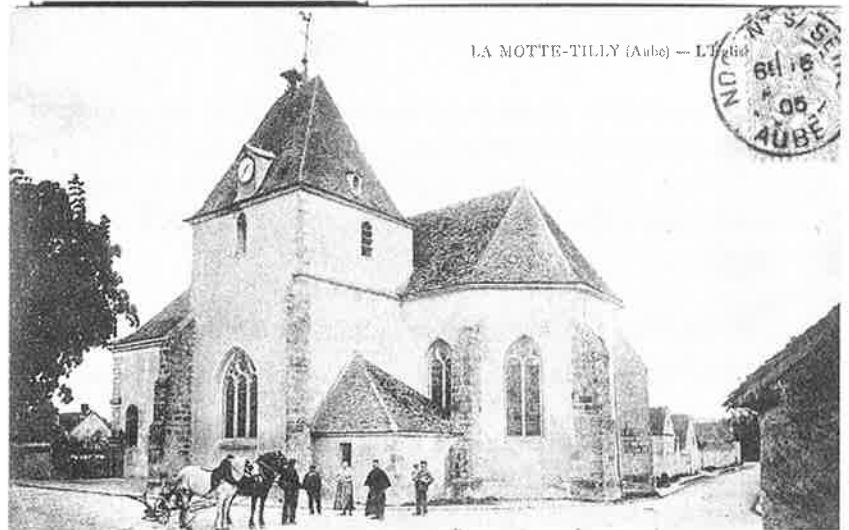
Chers amis et adhérents,

Vous avez accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le 1^{er} numéro, en espérant qu'il y en aurait un suivant : le voici. Je vous rappelle que toutes les plumes sont les bienvenues. Mr le maire a bien voulu s'y atteler cette fois-ci. Alors pour les prochains numéros, n'hésitez pas.

J'en profite pour vous souhaiter une heureuse année 2007, remplie de joie, de bonheur et de santé.

Bonne et joyeuse année 2007 à tous.

F. GERARD



Un mot sur l'avancement du projet de restauration de l'église

par Dominique Cartier, maire de La Motte Tilly

En cette fin d'année 2006, après avoir reçu les dossiers de restauration de l'église, nous avons re-contacté l'architecte Daniel Regnault pour quelques modifications administratives.

En effet, les travaux réalisés sur des bâtiments communaux doivent être confiés au « SIVOM à la carte » de Trainel alors maître d'œuvre. Avec la mise en place de la Communauté des communes du Nogentais au 1er janvier 2007, la compétence « gros travaux et modernisation des bâtiments communaux » est revenue de facto sous l'égide de la commune. Les dossiers réalisés par l'architecte au nom du Sivom ont du être corrigés.

Ce léger contretemps n'a pas affecté le déroulement du calendrier des opérations puisque selon Mr Lemeunier, architecte des bâtiments de France, les subventions pour 2006 étant épuisées en cours d'année, un dossier de cette importance ne pouvait être présenté qu'en 2007.

Le conseil municipal a donc pris une délibération sollicitant une aide de l'État (Ministère de la Culture), la plus élevée possible.

D'autres dossiers seront transmis à la Région, au Conseil Général, à notre Député pour la réserve parlementaire et à notre Sénateur.

Bien entendu, nous solliciterons la Sauvegarde de l'Art Français et les Amis des clochers. Le montant maximum ne pourra qu'alléger le coût final des travaux.

Pour tracer les grandes lignes des travaux devant être effectuées, cinq phases seront nécessaires :

- | | | |
|--|--------------|---------------|
| ○ phase 1 : assainissement église | 91.760 € ht | 109.744 € ttc |
| ○ phase 2 : réfection de la nef | 151.440 € ht | 181.122 € ttc |
| ○ phase 3 : réfection clocher transept | 273.260 € ht | 326.818 € ttc |
| ○ phase 4 : réfection chœur et sacristie | 60.000 € ht | 71.760 € ttc |
| ○ phase 5 : travaux intérieurs | 273.190 € ht | 278.895€ ttc |

Dans la réalisation de la phase 5, il sera nécessaire de programmer la restauration du sépulcre de l'abbé Terray.

Le récapitulatif du montant des travaux nous laisse entrevoir un coût de 809.650 € ht - la TVA étant récupérée en partie deux ans après la fin des travaux soit 158.691 € .

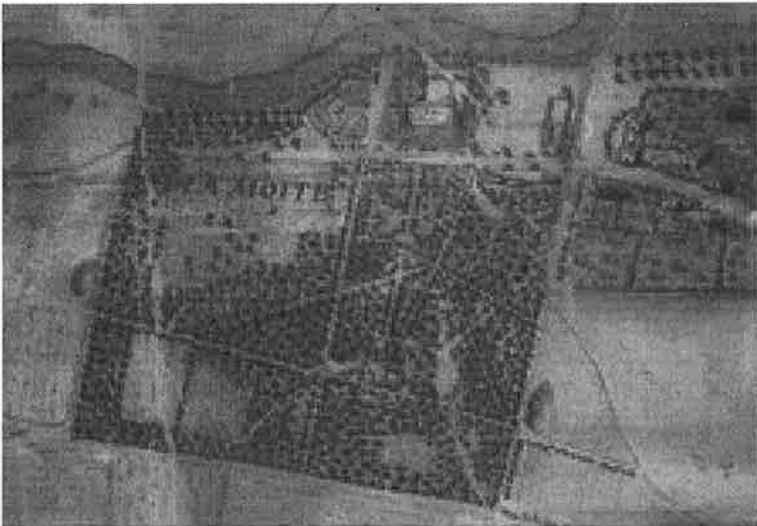
Il est à noter que les subventions portées au crédit de ce projet peuvent avoisiner les 70% du montant hors TVA.

Les dossiers complets sont à la disposition du public dans la salle du conseil municipal à la mairie de La Motte Tilly.

L'année 2007 devrait donc être l'aboutissement de la procédure administrative pour l'octroi des subventions et l'autorisation de commencer les travaux devrait être enfin confirmée.

Les cinq phases devraient donc se dérouler sur plusieurs années avec à la clef la restauration quasi complète de l'église St Pierre St Paul.

Réhabilitation du site du vieux château fort



Le site du vieux château fort, à la sortie du village sur la route de Courceroy a été laissé à l'abandon pendant de nombreuses années. Une coopération entre le château et la prison de Villenauxe la Grande vient de permettre une réhabilitation du site.

Pendant deux ans, des prisonniers se sont attelés à déblayer l'endroit, afin de retrouver les anciens fossés du château. Aujourd'hui à nouveau visibles, ces fossés nous permettent de mieux apprécier l'ampleur de ce premier château qui sera détruit dans les années 1750.



La création d'une école dans le village

La création d'une école à La Motte Tilly est probablement antérieure aux guerres de religion. Le premier titulaire connu est un certain Etienne Jacquereau. Il est cité « *recteur des escolles* » en 1579.

Jusqu'au 19^e siècle, les seigneurs de La Motte ne se sont pas intéressés particulièrement à l'instruction du peuple. Comme dans beaucoup de villages, la communauté des habitants pourvoyait seule à l'entretien du maître d'école.

Aucun local ne lui était fourni. Il accueillait les enfants chez lui, quand il avait lui même un logement. Un peu avant la Révolution, les gens se mobiliseront à cet effet. Une demande sera déposée sur le bureau de l'Intendant de la généralité. Ce dernier conscient de « *la nécessité d'avoir une maison pour tenir les ecolles de cette paroisse* » autorisera la communauté à faire l'acquisition d'un terrain. Après consultation des villageois, le choix portera sur un terrain proche de l'église, à côté du presbytère.

Une pierre retrouvée dans le grenier et aujourd'hui présentée dans l'escalier de la mairie nous indique que

En 1803, le maire attire l'attention du conseil sur « *leur maison commune et leur maîtrise d'école* » qui sont « *dans un délabrement fâcheux* ». Il y a risque d'accident.

En 1833, une délibération du conseil municipal nous apprend que « *depuis un certain temps, l'instituteur est logé convenablement dans une maison appartenant à la commune qui sert tant à l'habitation que pour la classe. Il bénéficie également d'une cour et d'un jardin* ».

En juillet 1854, l'inspecteur de l'enseignement primaire réclame des changements. Il constate que le logement de l'instituteur n'est pas convenable. La classe n'a pas le cube et l'espace suffisant pour le nombre d'élèves. D'autre part la

salle de classe sert de salle de réunion pour le conseil municipal, et en même temps de fournil pour l'instituteur. Pour toutes ces raisons, il demande une reconstruction du bâtiment en y incorporant un étage. Un projet est déposé. Le rez-de-chaussée comprendrait la salle à manger et la cuisine de l'instituteur, ainsi qu'une salle de classe. Au 1^{er} étage, deux chambres à coucher. Les services de la mairie occuperaient les 2/3 de l'étage, avec



Sageon, éditeur, La Motte-Tilly (Aube)

Le traitement fixe de l'instituteur s'élevait en 1833 à 200 francs. A cela, il convient d'ajouter la rétribution mensuelle versée par les parents :

25 c / élève qui commence à lire

50 c / élève qui commence à écrire

Pour les élèves indigents, l'enseignement était gratuit ; la commune rémunérait le maître à la place des parents. C'est la loi de 1881 qui supprimera la rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques, on admettra alors le principe de la gratuité de l'enseignement.

Ceci ne constituait pas la seule source de revenu pour l'instituteur. Citons l'exemple d'Aimable Nodinot.

En 1848, il recevait :

En tant qu'instituteur : 240 francs

Pour les enfants admis gratuitement : 24 francs

En tant que secrétaire de mairie : 90 francs



1937-Trois enfants de retour de l'école : Roger Dabel, sa sœur Gaétane et Bernard Gérard

En 1841, on divise l'établissement en deux classes : dans la première, on y enseigne la lecture, l'écriture sur ardoise, les premières notions de calcul verbal, une instruction morale et religieuse ainsi que des éléments de la grammaire française. Pour cette classe, la rétribution mensuelle due par les parents est de 40 centimes.

Dans la seconde classe, on y apprend la doctrine chrétienne, la lecture, des exercices de calcul par écrit, des notions élémentaires de géographie et d'histoire sainte. Une initiation au dessin et au chant y est également dispensée. Pour cette seconde classe, la rétribution est plus élevée : 75 centimes.

Par le procès verbal de récolement du mobilier scolaire établi en 1905, lors de la prise de fonction du nouvel instituteur Camille Charrier, on peut reconstituer l'aménagement de la salle de classe. Un aménagement, ma foi, assez classique : une estrade surmontée d'un bureau pour le maire, une dizaine de tables en chêne regroupées autour d'un poêle à bois, dans un coin de la pièce, une petite bibliothèque composée de 300 livres (histoire, sciences voyages, divers...), dans un autre coin, les casiers destinés à recevoir les produits du musée scolaire ; au mur une carte de l'Aube, une de France, trois tableaux représentant Brest, la côte d'Azur et une plage, une déclaration des droits de l'homme encadrée, une sphère terrestre sur l'armoire et l'éternel tableau noir. N'oublions pas me crucifix qui sera déposé en 1905.

Les cours commençaient normalement à 8 heures. En 1907, « *pour ne pas nuire à l'exactitude de 17 enfants fréquentant actuellement les écoles de La Motte et qui habitent des hameaux éloignés* », la municipalité aménage des horaires d'hiver du 1^{er} octobre aux vacances de Pâques.

Dès 1897, les élèves peuvent rester après les cours pour rédiger leurs devoirs sous l'œil vigilant du maître. Ces études surveillées gratuites et facultatives, ont lieu du 15 février au 1^{er} juin de 16 h 30 à 18 h.

Cet établissement qui était uniquement fréquenté par les garçons du village fermera à la rentrée 1926-1927.

Vieux papiers, vieilles familles



L'abbé Louis Ernest GUYOT

Né en août 1851, il est ordonné prêtre à Troyes le 29 juin 1877. Le lendemain, il est nommé prêtre à Saint Oulph et vicaire de Méry sur seine.

Il arrive à Courceroy le 15 juin 1881. A la mort de l'abbé Papillon, fin 1890, il cumulera la cure de Courceroy et celle de La Motte Tilly.

Il est décédé le 6 mai 1929. Sa tombe est toujours visible derrière l'église. A sa mort, il lègue à la comtesse de Rohan Chabot, le mobilier et la maison de la ruelle des noyers, « à charge de loger un prêtre, le jour où une municipalité communiste voudrait vendre le presbytère »

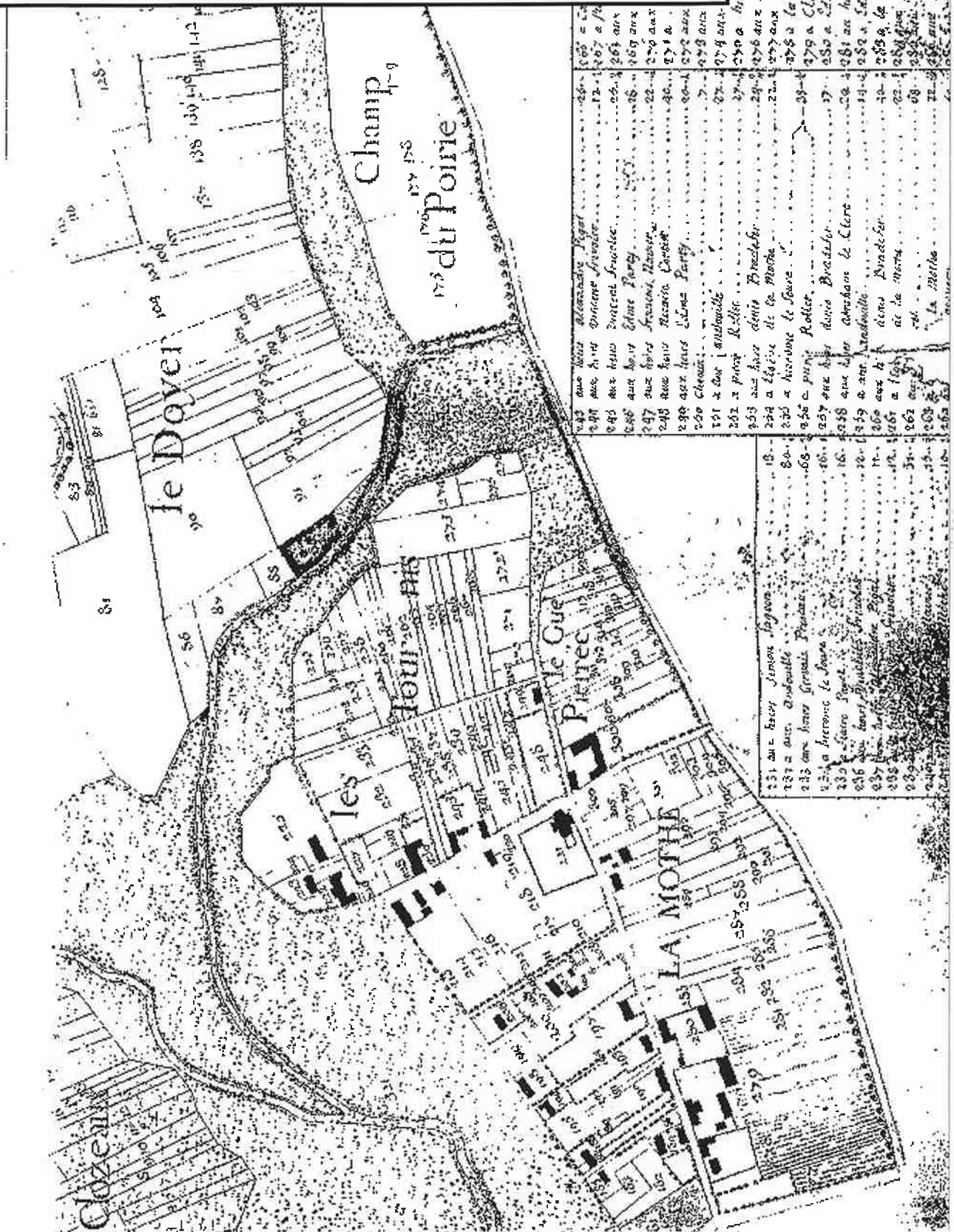


En train de pêcher sur le plan d'eau du château



L'abbé Guyot et les enfants du catéchisme dans le parc du château

Quelques documents anciens



Voici probablement un des plus anciens plans de notre village. Il daterait du début du 18e siècle alors que la famille de Noailles était seigneur de La Motte Tilly. La plupart des maisons étaient implantées le long de l'actuelle rue du château, coincées entre les deux pouvoirs qu'étaient l'église et le château (le vieux). Le numéro de chaque parcelle renvoie à un index précisant le nom des occupants.

la pose de la première pierre du château, le 25 juin 1754

Ce document retrouvé tout à fait par hasard dans les archives communales de Courceroy nous donne la date de naissance du château. Amusez vous à le déchiffrer.

En 1748 M^{rs} Terray de Rosiers
ont acquit la terre de la Motte Silly, Courceroy,
Guimery et Fontenay de M^r Le maréchal
de Noailles et en ont prit possession le
27 septembre.
M^r Le maréchal de Noailles a fait demolir
toute la cour et ur du château de la Motte sur
la rive de Seine avant que de vendre la terre
M^{rs} Terray de Rosiers acquiescans de la ditte
terre ont continué la demolition et au printems
de 1754 ont fait jetter le plan d'un nouveau
château sur la hauteur du chemin de Nogent
au quel on a donné le nom du château de
Belle Vie. La première Pierre a été posé le
25 Juin de la susd année 1754 par Madame
de Rosiers épouse de haut et puissant seig^r
duc de Lian Procureur general a la Cour des aides
De cel. etimbre 1754 M^r Doyetel Doyen Rural
né de stature de son Eminence
Cardinal Archevêque de



Un portrait inédit de Madame Terray de Rosière (coll. particulière). C'est elle qui posera la première pierre du château, le 25 juin 1754



La décision de créer une école au village : un document de 1788 (coll. particulière)

"Ce jourd'hui mardy 20 novembre, issus de la messe paroissiale, nous Jean Mimard, syndic municipal, en conséquence de la convention par nous faite en la manière accoutumée du général des habitants de cette paroisse, nous sommes transportés au lieu ordinaire à tenir les assemblées en compagnie du sieur Gabriel Goutier laboureur et de Dupont Hilaire aussi laboureur et de Jean Prestat manouvrier, tous trois députés et membre de la municipalité et assisté du sieur Pierre Roland greffier

Où sont comparu Gabriel Gouthier député, Hilaire Dupont, Jean Prestat, tous trois députés, le sieur Jean Baptiste Nonnat, Louis Goutier laboureur, Jean Rolland manouvrier, Edme Gittard manouvrier, Laurent Cretté charron, Paul Récipond terrassier, monsieur Bossuat chapelain, monsieur Poncy curé.

Auxquels habitans avoir exposé que sera les remontrances faites à monseigneur l'intendant de la nécessité d'avoir une maison pour tenir les écoles de cette paroisse.

Ce magistrat a autorisé les dits habitants à faire l'acquisition du terrain propre à construire la dite maison

Qu'en conséquence à cette autorisation, il a été acquiescé à cette effet un terrain pres de l'église de ce lieu et que s'agissant maintenant de rendre ce projet aussi utile qu'indispensable pour le bien de la paroisse, nous cru devoir en faire part aux habitants et prendre leur avis

La matière mise en délibération par les habitants ayant reconnu la nécessité et l'avantage d'avoir une maison d'école dans cette paroisse le plutôt possible, nous ont unanimement autorisé à la faire construire aussitôt que le temps le permettra et de ordonner à cette effet la dernière suffisanceactuelle et future de la dite communautéautre denier que nous pourrions nous procurer sans néanmoins faire aucun emprunts à la chose de faire le désir.

Et ce sont le bon plaisir de mesieurs les députés composant la commission intermédiaire de l'assemblée paroissiale de l'île de France et même du bureau intermédiaire du département de Sens et de Nogent... »

« La gazette de Tilly » est un bulletin publié par l'association « Mémoire de La Motte Tilly ». Il est distribué aux adhérents de l'association.
Responsable de la publication : Franck Gérard

Vous possédez des documents intéressants l'histoire du village, des photos illustrant un événement, une fête; votre famille est implantée dans le village depuis fort longtemps et vous souhaitez en raconter l'histoire; vous vous êtes intéressé au passé de votre maison : nous comptons sur chacun d'entre vous pour alimenter ce bulletin.

Contactez Franck Gérard au château de La Motte Tilly - tél. : 03.25.39.99.67 ou guire10@yahoo.fr